



## Succession après séparation

Par **titibou38**, le **20/10/2014 à 20:41**

En 2007 mon conjoint et moi avons souscrit un prêt relais pour l'acquisition de notre maison actuelle. Ce prêt à durer 2 ans et nous a coûté beaucoup d'argent, à tel point que mes parents m'ont fait un don de leur vivant de 40000 eur. L'acte notarié n'a pas pu être mis à jour car la vente avait déjà eu lieu (du moins c'est ce que mon notaire m'a dit à l'époque). Sur l'acte nous sommes donc à 50 % chacun. Aujourd'hui, nous sommes en train de nous séparer et j'ai peur de ne pas pouvoir récupérer ce don. Mon avocat m'a dit qu'à partir du moment où c'est un héritage, je dois le récupérer à la vente de la maison. Pouvez-vous me confirmer cela? Dois-je le faire signifier au notaire avant la vente pour que ce soit noté quelque part? Puis-je refuser la vente tant que je n'ai pas la certitude de récupérer cet argent? Par avance, je vous remercie pour votre aide.